



SPORT ÉTUDIANT
Laval

SOCCER EXTÉRIEUR



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2010-2011



Table des matières

2

1.	Identification des catégories	3
2.	Règlements officiels employés	3
3.	Nombre de joueurs et entraîneurs.....	3
3.1	Nombre de joueurs sur le terrain	3
3.2	Ajout de joueurs	3
3.3	Surclassement	4
4.	Durée des matchs.....	4
4.1	Prolongation	4
5.	Substitution	4
6.	Terrain	5
7.	Arbitrage.....	5
8.	Entraîneur.....	5
9.	Ballon officiel.....	5
10.	Classement	5
10.1	Point d'éthique.....	6
11.	Suspension.....	6
12.	Écart de buts.....	6
13.	Équipement	7
13.1	Uniforme.....	7
13.2	Protège-tibia.....	7
14.	Forfait	7
14.1	Sanctions en regard des forfaits.....	8
15.	Abandon et ou expulsion.....	8
16.	Réunion pré-saison.....	8



1. Identification des catégories



Catégories	Âges pour la saison 2010-11
Benjamin	1er octobre 1996 au 30 septembre 1998
Cadet	1er octobre 1994 au 30 septembre 1996
Juvenile	1er juillet 1992 au 30 septembre 1994

2. Règlements officiels employés

Les règlements officiels employés sont ceux de la F.I.F.A.

Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.

Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés.

3. Nombre de joueurs et entraîneurs

Vingt-cinq (25) joueurs au maximum sont autorisés à participer aux activités d'une équipe au cours de la saison et un maximum de vingt-cinq (25) joueurs sera autorisé à porter l'uniforme lors d'une partie. Une équipe doit se présenter avec un minimum de huit (8) joueurs prêts à commencer la partie. Toute équipe qui ne respecte pas ce minimum sera automatiquement déclarée forfait.

Tout joueur de soccer peut évoluer en même temps dans les réseaux « AA » et « AAA ».

3.1 Nombre de joueurs sur le terrain

En saison régulière et en éliminatoires. Les équipes féminines et masculines joueront avec dix (10) avants et un (1) gardien de but.

3.2 Ajout de joueurs

Les inscriptions additionnelles devront être inscrites auprès de Sports Laval, et ce, avant la troisième partie de la saison de l'équipe. Ce mécanisme devra être appliqué chaque fois qu'il y a



ajout d'un ou de plusieurs joueurs. Une équipe ne pourra inscrire plus de vingt-cinq (25) joueurs différents lors de la même saison.



3.3 Surclassement

En saison régulière uniquement, il est permis de surclasser un joueur pour un maximum de trois (3) parties. Les joueurs ainsi surclassés peuvent retourner dans leur équipe de base sans pénalité. À sa quatrième participation dans une catégorie ou section supérieure, le joueur ne peut plus retourner dans son équipe d'origine.

Toutefois, aucun joueur ne pourra être surclassé définitivement via sa quatrième participation après la date limite d'ajout de joueur. Si une telle situation se produisait, le joueur en question n'aurait plus le droit de jouer dans aucune équipe.

4. Durée des matchs

En saison régulière, les matchs seront de deux (2) fois trente-cinq (35) minutes sans prolongation.

4.1 Prolongation

Lors des séries de fins de saison, en cas de prolongation, dix (10) minutes (2 X 5 minutes) seront jouées sous la formule de but en or (dès qu'un but est marqué, le match est terminé), si l'égalité persiste, cinq (5) tirs de confrontation seront accordés à chaque équipe, et ce, aux joueurs sur le terrain seulement.

Lors des finales régionales, seuls l'entraîneur, deux assistants ainsi que les substituts pourront être au banc d'équipe.

5. Substitution

Le nombre de substitutions est illimité. Les joueurs doivent quitter la surface de jeu avant d'être remplacés. Une équipe peut changer un ou plusieurs joueurs avec l'autorisation de l'arbitre. Les substitutions se font par le centre du terrain.



6. Terrain



Les dimensions recommandées de l'aire de jeu dans la pratique usuelle sont généralement de l'ordre de 65 à 68 mètres de largeur sur 100 à 105 mètres de longueur.

7. Arbitrage

L'arbitre remplit la fonction de marqueur et chronométrateur.

8. Entraîneur

Les écoles qui engagent un entraîneur qui n'a pas encore obtenu son certificat d'entraîneur niveau 1 devront s'assurer que leur entraîneur suivra un stage de formation niveau 1 au cours de la saison auprès de la Fédération de soccer du Québec.

Tout changement d'entraîneur devra être indiqué au responsable de la ligue pour maintenir la correspondance à jour.

Tout professeur d'éducation physique ou étudiant de niveau universitaire en activité physique sera exempté du stage d'obtention du certificat niveau 1.





9. Ballon officiel

Le ballon officiel doit obligatoirement être en cuir.

Le ballon officiel pour toutes les catégories benjamine, cadette et juvénile est le #5.

10. Classement






Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de façon suivante :

 Victoire :	2 points
 Nulle :	1 point
 Forfait :	0 point
 Points Éthique Sportive:	2 points



10.1 Point d'éthique



 0-1 carton jaune par partie :	2 points
 2-3 cartons jaunes par partie :	1 point
 4 et + cartons jaunes par partie :	0 point
 1 expulsion :	0 point
 Forfait :	0 point

11. Suspension

Tout entraîneur qui se voit décerner une carte rouge lors d'un match sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout joueur qui se voit décerner une troisième carte jaune au cours de la saison sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Tout joueur qui se voit décerner une carte rouge ou est tout simplement expulsé d'un match sera automatiquement suspendu deux matchs.

Tout joueur qui se voit décerner une deuxième carte rouge au cours de la saison sera automatiquement expulsé de la ligue pour l'année en cours.

Le non-respect de ce règlement entraîne la perte du ou des matchs concernés ainsi qu'une suspension automatique de deux (2) matchs pour l'entraîneur.

12. Écart de buts

Il ne peut pas y avoir plus de 8 points d'écart entre deux équipes lors du pointage final. Ainsi, une équipe ayant remporté par plus de 8 points sa partie, se verra quand même attribué un pointage ayant un écart de 8 buts avec l'adversaire.

Par exemple, l'équipe A l'emporte 10 à 1 sur l'équipe B. Le pointage final sera de 9 à 1.

L'entraîneur de l'équipe en déficit peut demander l'arrêt de la partie. Sinon, la partie se poursuivra de façon amicale.



13. Équipement



13.1 Uniforme

Les joueurs d'une même équipe devront porter un chandail numéroté de couleur uniforme. Si les deux équipes arrivent sur le terrain avec des gilets qui portent à confusion, l'équipe qui reçoit devra changer de gilets ou porter des dossards.

De plus, chaque joueur devra porter une culotte convenable de couleur unie; pas de bermuda multicolore. Toute dérogation à ce règlement pourra être notée sur la feuille de rapport jointe à la feuille de match.

13.2 Protège-tibia

Les protège-tibias sont obligatoires. Dans le cas où le joueur n'a pas ces derniers, il ne pourra participer à la partie.

14. Forfait

Pour tous les points spécifiés, s'il existe des raisons majeures, celles-ci devront être justifiées par écrit par la direction d'école.

Une équipe qui se présente à une partie après le délai de 15 minutes prévu après l'heure fixée pour une partie.

Une équipe qui se présente avec moins de huit (8) joueurs.

N.B. : L'équipe en question a 15 minutes de délai avant d'être déclaré forfait.

Une équipe qui se présente sans son entraîneur à une partie

N.B. : Une feuille de match non signée signifiera une absence de l'entraîneur. L'équipe en question a 15 minutes de délai avant d'être déclarée forfait.

Une équipe qui, sans avis, ne se présente pas à une partie prévue au calendrier.

Tout entraîneur sans assistant dûment identifié sur l'inscription d'équipe qui est expulsé d'une partie verra automatiquement son équipe être déclaré forfait.

Toute équipe doit être prête à disputer la rencontre à l'heure prévue.



14.1 Sanctions en regard des forfaits



Tout forfait entraîne une amende prévue dans les règlements administratifs.

15. Abandon et ou expulsion

L'entraîneur d'une équipe qui abandonne et/ou est expulsée au cours de la saison ne sera pas admis à ce titre dans les structures de Sports Laval l'année suivante. Il sera suspendu pour la période d'un an, incluant tous les sports reliés au sport étudiant. L'entraîneur peut aller en appel de cette auprès du conseil d'administration de Sports Laval et ce, avant le 30 mai de l'année en cours.

De plus, l'école qui a eu une ou plusieurs équipes qui ont abandonné ou qui ont été expulsées au cours de la saison devra défrayer un montant additionnel de 100\$ d'inscription par équipe retirée lors de l'inscription officielle à la ligue à la saison suivante.

16. Réunion pré-saison

Toutes les équipes inscrites devront être représentées par une personne ayant en main toutes les données pour finaliser les calendriers et les derniers détails d'opération. Une équipe non représentée à cette réunion se voit retirer le droit de participer aux activités de la ligue pour la saison.

